

Le 11 octobre 2007

**Carolina Rinfret**  
Avocate

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande amendée de la Société en commandite Magpie, agissant par son commandité Hydroméga G.P. inc. (la « demanderesse »), afin de demander à la Régie de l'énergie de modifier le montant de la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de départ / articles 31, 34, 48 et 49 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*  
Votre dossier : R-3626-2007  
Notre dossier : R000245 CR/FJM

---

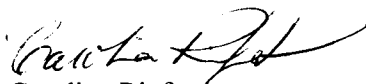
Chère consoeur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose ce jour les réponses à la demande de renseignements no 2 de la Régie de l'énergie transmise le 3 octobre 2007.

Les réponses du Transporteur à la demande de renseignements no 2 de la Régie sont consignées à la pièce HQT-3, Document 1.1 et déposées auprès de la Régie en version électronique et papier.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, à la demanderesse, la Société en commandite Magpie, à l'AQPER, et aux intervenants SÉ-AQLPA et l'UMQ.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret  
CR/oc  
p.j.